

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt et un,
le 18 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Corail du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
11 MAI 2021

DATE d'AFFICHAGE
25 MAI 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 33
Votants : 36

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Jean-Paul DANIEL, - Mmes Nicole KORN, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Jocelyne PHILIPPE.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD
M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à Mme Laurence BAUDAIS
Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain HALIMI a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°52-2021 – ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE
L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION DE SAINT-NAZAIRE (ADDRN)**

Le Président rappelle que par délibération n° 33-2021 du 6 avril 2021, il a été décidé d'adhérer à l'Agence D'urbanisme De la Région de Saint-Nazaire (ADDRN).

Afin de représenter la Communauté de Communes au sein des instances de cette agence, il convient de procéder à la désignation d'un représentant.

Le Président invite les candidats intéressés à se faire connaître et demande ensuite au Conseil de passer au vote.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Bruno LE BORGNE comme représentant titulaire et M. Jean-François BREGER comme délégué suppléant aux instances de l'ADDRN.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 21/05/2021
Le Président

